

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 10 octobre 2022 à 20 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel BONTE, Maire d'Auffargis.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BONTE Daniel, ROLLAND Virginie, LAMBERT Christian, VINCENT Marie, NICOLA Serge, KARA Christine, JACOTÉZ Marie-Hélène, SUNNASSY Parvedee, DEBERDT Agnieszka, PETROGALLI Barbara, HYDRIO Vincent, EGLIZEAUD Céline, MEYNADIER Isabelle, TOUTIN Frédéric, JACQUOT Jean-Pierre, BLANC Jean-François.

Étaient absents représentés :

M. HAMET Pascal ayant donné pouvoir à M. BONTE Daniel
Mme DELAPLACE Stéphanie ayant donné pouvoir à KARA Christine.

Était absent excusé :

M. HUT Laurent

Représentant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Jean-Pierre JACQUOT a été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

A/ APPROBATION du compte rendu du 4 juillet 2022

B/ DELIBERATION

1. Pacte rural : aide à la revitalisation commerciale des communes et EPCI en milieu rural :
Demande de subvention à la région Ile de France.

C/ QUESTIONS DIVERSES.

A/ APPROBATION du compte rendu du 4 juillet 2022

Le compte-rendu rédigé pour les Conseils Municipaux du 4 juillet 2022 est adopté dans son intégralité et à l'unanimité des élus présents et représentés.

B/ DELIBERATIONS

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération concernant une demande de la Trésorerie d'admission en non-valeur.

1. Pacte rural : aide à la revitalisation commerciale des communes et EPCI en milieu rural : Demande de subvention à la région Ile de France.

Délibération n° 2022-10-1

CONSIDERANT les objectifs de travaux non prévus dans le projet du contrat d'aménagement régional qui peuvent prétendre à l'aide à la revitalisation commerciale des communes et EPCI en milieu rural dans le cadre de la requalification du centre-bourg.

- Elévateur : 15 500, 00 euros HT
- Pompe à chaleur : 31 741,44 euros HT
- Bar : 38 849,00 euros HT
- Rideau de fer anti-intrusion : 15 750,00 euros HT
- Création de stationnement pour les clients place des fêtes : 48 260 euros HT
- Création de stationnement place de l'église : 55 000 euros HT

Soit un montant total HT de 205 100, 44 euros

CONSIDERANT les devis des sociétés Alfort élévateur, TPE, Agencement Pichon, Hyss

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

1-DECIDE d'entreprendre les travaux au titre du dispositif d'aide à la Revalorisation commerciale des communes dans le cadre du Pacte Rural concernant la requalification du Centre-Bourg pour un montant total de 205 100, 44 € HT.

2-RAPPELLE que les sommes sont prévues au budget primitif 2022 et suivants de la commune.

2. Admission en non-valeur

Délibération n° 2022-10-2

Sur proposition de Monsieur le Trésorier de Rambouillet en date du 23 juin 2021.

CONSIDERANT la demande d'admission en non-valeur pour des créances irrécouvrables des années 2019- 2020- 2021 pour un montant total de 23 314,31 Euros.

Vu les explications du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 1 voix POUR, 12 voix CONTRE, et 3 abstentions ;

- SE PRONONCE CONTRE l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous d'un montant total de **23 314,31 €** concernant les titres suivants, estimant que les titres émis sont trop récents :

- exercice 2019 : Titres n°306 et 374 pour un montant total de 1160.95 €

- exercice 2020 : Titres n°21, 27, 68, 94, 115, 126, 239, 251, 281, 282, 295, 370, 399 pour un montant total de 15 028.00 €

- exercice 2021 : Titres n°26, 56, 62, 98, 112, 134, 174, 201, 204 pour un montant total de 7125.36 €

C/ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur BONTE informe les élus que :

- Plusieurs possibilités sont actuellement à l'étude afin de pouvoir parer aux difficultés de stationnement au sein de la commune :
- Au petit verger, en face de l'église, pour douze voitures.

Monsieur NICOLA demande si le parking vélo serait conservé, et demande une place de stationnement pour véhicule électrique avec une borne de rechargement.

Le Conseil Municipal accepte la modification du parking actuel avec retrait des pommiers, à condition de végétaliser au maximum.

- Place des fêtes pour un stationnement de trois ou quatre places.
- Rue des Essarts, la possibilité d'un terrassement pour trois ou quatre places est également envisagée.

Monsieur BONTE propose aux élus, en raison des travaux de déplacer la cabane du Père Noël au Foyer Rural.

Monsieur BONTE demande aux élus quel est leur choix concernant l'éclairage public pour la période de Noël. Le conseil municipal se prononce pour le maintien de l'éclairage de Noël pour les commerces, la mairie et le foyer rural. Et rappelle que celui-ci sera coupé automatiquement toutes les nuits en même temps que l'éclairage public des rues.

Monsieur BONTE informe du retrait du radar tronçon rue des Vaux de Cernay pour un nouveau radar non défini à ce jour.

Monsieur LAMBERT expose et propose au conseil municipal le choix des matériaux choisis pour la place de l'Arsenal.

Le conseil municipal ne souhaite pas de bancs modernes, ni de rampe centrale à l'église.

Monsieur LAMBERT rappelle qu'un garde-corps est obligatoire. Le Conseil municipal se prononce en faveur d'une lise.

Monsieur NICOLA rappelle que le prochain numéro du TAMBOUR est en cours d'élaboration.

La séance est levée à 21h30

Le Maire,

Daniel BONTE